



LES COMMUNES LITTORALES

*Des territoires attractifs mais soumis
à une artificialisation croissante*

Les 138 communes littorales de la façade Sud-Atlantique constituent des territoires attractifs qui connaissent depuis les années 60 une forte évolution de la démographie, se traduisant par une pression immobilière et une artificialisation des sols accrues. La Loi Littoral a pour objectifs de réguler l'aménagement côtier afin de le préserver des excès de la spéculation immobilière et de garantir au public un libre accès aux sentiers littoraux.

Les communes littorales se définissent comme les communes riveraines de l'océan, de la mer et de certains estuaires telles que définies par la loi littoral. Plus qu'une simple ligne, le littoral est une bande de largeur variable, où la mer et la terre exercent simultanément leur influence. Selon les définitions adoptées, le littoral peut s'étendre, côté mer, jusqu'à une dizaine de mètres de profondeur et, côté terre, jusqu'à l'arrière-pays. Attractives et riches en ressources, les communes littorales peuvent être aménagées ou occupées au détriment des espaces naturels ou des surfaces cultivées.

138 communes littorales, 2 agglomérations structurantes

Globalement, la répartition de la population sur le littoral Sud-Atlantique est très segmentée. Deux grands pôles forment une armature urbaine : l'agglomération de La Rochelle au nord en Charente-Maritime, et l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) au Sud dans les Pyrénées-Atlantiques. Les grands pôles démographiques secondaires sont Arcachon et Royan (sous influence des pôles d'emplois du bassin de Bordeaux).

Parmi les communes littorales métropolitaines ayant plus de 50 000 habitants en 2019, deux sont situées en Sud Atlantique : La Rochelle, 8ème commune littorale avec 75 736 habitants et Bayonne avec 50 589 habitants. Les autres communes importantes de la façade sont Rochefort (24 047 hab.), La Teste-de-Buch (26 168 hab.) et les communes voisines d'Anglet (38 663 hab.) et Biarritz (24 777 hab.).

La façade Sud-Atlantique couvre près d'un cinquième de la surface totale des communes littorales (18,5 %). Les communes y sont, en moyenne, nettement plus grandes que la moyenne littorale : près de 4 000 ha contre 2 440 ha, soit environ 60 % de plus. La surface des communes est variable d'un département à l'autre. Elle est plutôt faible en Charente-Maritime (1 701 ha) et dans les Pyrénées-Atlantiques (1 714 ha), forte dans les Landes (5 978 ha) et particulièrement élevée en Gironde (9 080 ha).

Parmi les dix communes les plus vastes du littoral métropolitain, 5 sont situées en Gironde, les autres étant toutes situées sur le pourtour méditerranéen : Lacanau (21 400 ha), Hourtin (19 050 ha), La Teste-de-Buch (18 000 ha), Carcans (17 500 ha) et Biscarosse (16 050 ha). On trouve aussi, la septième plus petite commune littorale, en Charente-Maritime, l'île d'Aix, d'une superficie de 119 ha. Par ailleurs, 19 communes de Charente-Maritime sont réparties sur 3 îles : l'île d'Aix, l'île de Ré (10 communes) et l'île d'Oléron (8 communes).

Un cadre de référence, la Loi Littoral

La prise de conscience de l'importance économique du littoral et des multiples convoitises dont il fait l'objet a rendu indispensable l'adoption d'un cadre de référence juridique supérieur chargé d'arbitrer entre les multiples utilisations du littoral. C'est dans cet esprit qu'a été votée le 3 janvier 1986 la Loi Littoral.

S'appliquant aux côtes métropolitaines et d'outre-mer, aux étangs salés et aux plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares, la Loi Littoral associe des principes d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral avec pour objectifs de préserver les espaces rares et sensibles, gérer de façon raisonnée la consommation d'espace notamment du fait de l'urbanisation et des aménagements touristiques, et ouvrir plus largement le rivage, comme les plages, au public afin d'accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

Depuis son adoption, le contexte géographique et le cadre institutionnel d'application de la Loi Littoral ont beaucoup évolué, l'activité résidentielle, économique et touristique du littoral Sud-Atlantique s'étant confirmée et renforcée. Parallèlement, les écosystèmes littoraux souffrent de plus en plus de l'érosion du littoral, d'une raréfaction des ressources naturelles ainsi que des premiers effets du changement climatique.

Une artificialisation du littoral mesurée mais en constante progression

Les littoraux sont plus artificialisés que le reste du territoire. En effet, 14,6 % de la surface des communes littorales sont artificialisées, contre 5,5 % de l'ensemble des communes métropolitaines. Par ailleurs, entre 2006 et 2012, l'artificialisation a progressé deux fois plus vite sur le littoral que dans l'intérieur des terres. L'urbanisation littorale est particulièrement marquée par son caractère diffus et sa localisation extérieure aux centres urbains. Plus qu'ailleurs dans les terres, l'artificialisation du littoral s'effectue aux dépens des surfaces agricoles et boisées. Ainsi, entre 1970 et 2010, la surface agricole utile (SAU) des communes littorales françaises a diminué de 25 %, contre 10 % en moyenne pour l'ensemble de la métropole.

Historiquement, l'attrait des populations pour les littoraux s'explique par la proximité simultanée des ressources de la mer et de la terre (nourriture, matériaux), l'accès aux voies de navigation et la possibilité d'une agriculture riche (grâce à la fertilité des sols) et diversifiée (incluant l'aquaculture). Plus récemment, d'autres facteurs ont concouru à l'artificialisation des littoraux, comme la création de bases militaires, l'extension des ports, la massification du tourisme, le développement des activités récréatives ainsi qu'un choix résidentiel répondant à un « désir de rivage ».

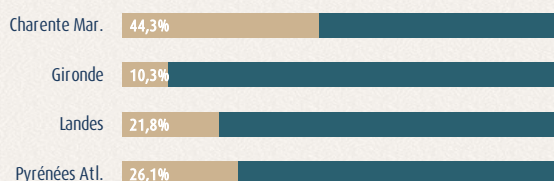
Sur le littoral néo-aquitain, au cours des 10 dernières années, l'artificialisation s'est poursuivie dans les aires d'attraction des pôles urbains (agglomérations de La Rochelle et de Bayonne-Anglet-Biarritz, Bassin d'Arcachon), et le long des grands axes de communication. Au total en lien avec l'attractivité de la métropole Bordelaise, le taux d'artificialisation du département de la Gironde est le plus élevé des départements littoraux de Nouvelle-Aquitaine.

Photo 1.3.0 : Saint-Martin-de-Ré © Matthieu Melsbach / DIRM SA
Photos 1.3.1 : L'estacade de Capbreton © David Dudognon / DIRM SA
Photos 1.3.2 : Talmont-sur-Gironde © Matthieu Melsbach / DIRM SA

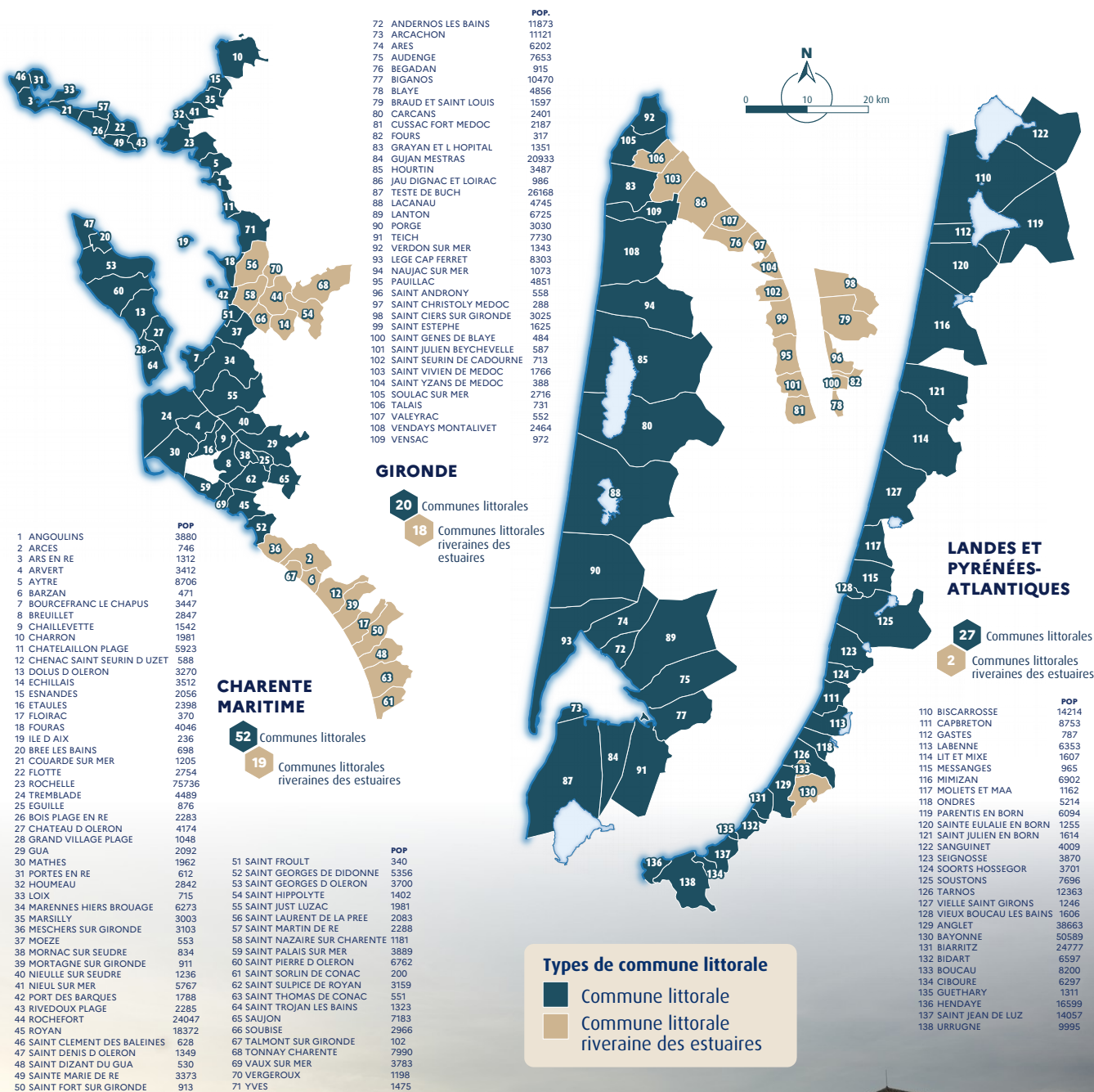
EN TENDANCES

Part de la population des départements littoraux vivant dans les communes littorales

(source : INSEE, CEREMA, Ministère de la Transition écologique)



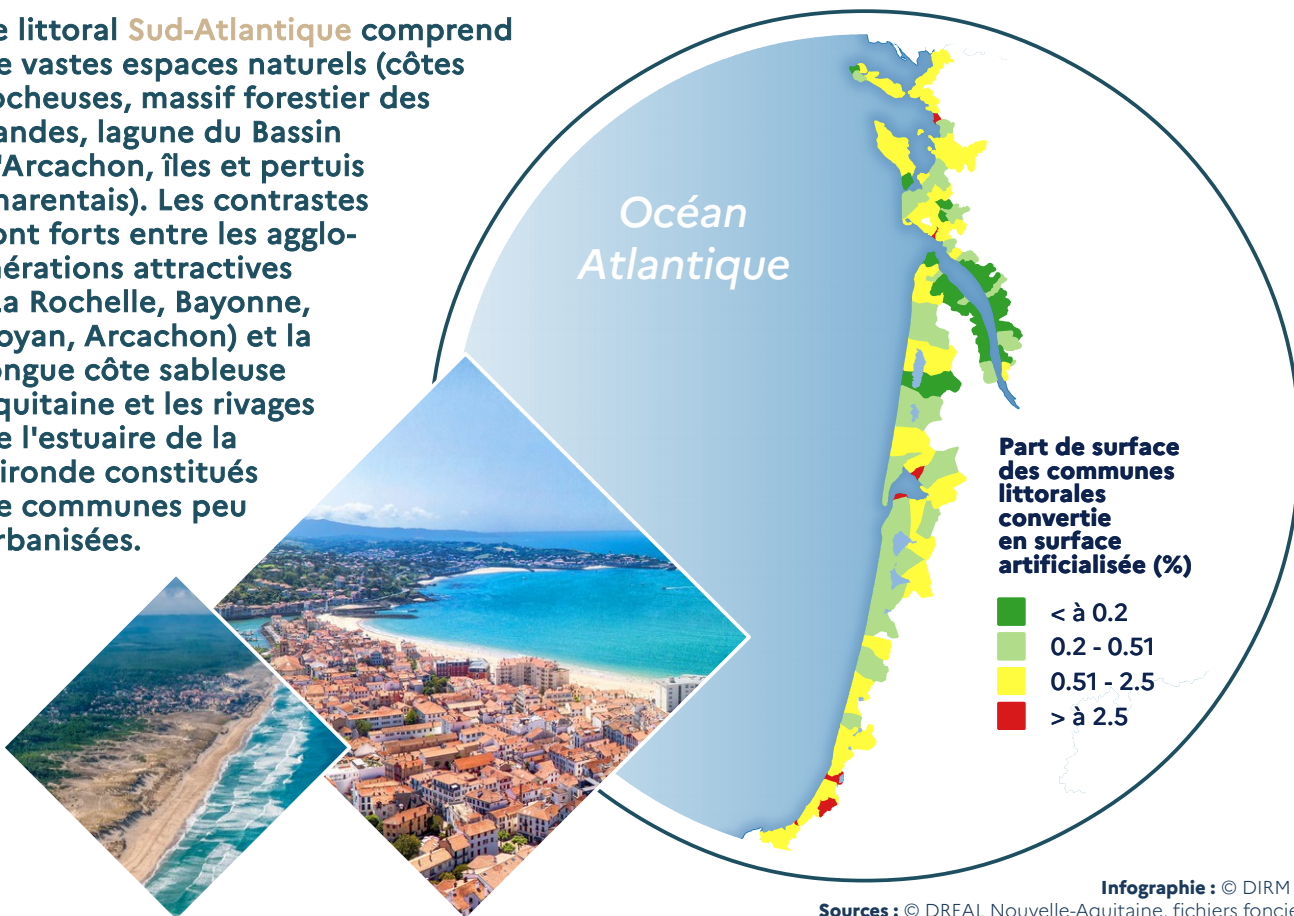
Les communes littorales de la façade Sud-Atlantique



Les 138 communes littorales de la façade Sud-Atlantique représentent 13 % de la population de l'ensemble des communes littorales métropolitaines



Le littoral **Sud-Atlantique** comprend de vastes espaces naturels (côtes rocheuses, massif forestier des Landes, lagune du Bassin d'Arcachon, îles et pertuis charentais). Les contrastes sont forts entre les agglomérations attractives (La Rochelle, Bayonne, Royan, Arcachon) et la longue côte sableuse aquitaine et les rivages de l'estuaire de la Gironde constitués de communes peu urbanisées.



Infographie : © DIRM SA

Sources : © DREAL Nouvelle-Aquitaine, fichiers fonciers, Observatoire National de l'Artificialisation

Progression de l'artificialisation du littoral Des impacts environnementaux et des conséquences économiques et sociales

● Source : CEREMA, Ministère de la Transition écologique

Le littoral est une interface mouvante, dont la dynamique dépend de la nature géologique des côtes mais aussi de la houle et des courants. Les différentes formes d'artificialisation entravent cette dynamique naturelle.

Les ouvrages aménagés le long du littoral figent artificiellement le trait de côte et accentuent l'enlèvement du sable par les courants (on parle de démaigrissement). Par ailleurs, les ouvrages aménagés perpendiculairement au littoral empêchent le déplacement des sédiments le long du littoral (on parle de dérive littorale), ce qui accroît l'érosion à certains endroits. L'artificialisation s'accompagne d'une destruction ou d'une dégradation des habitats. Certains milieux comme les vasières et les marais maritimes ont considérablement régressé suite à la construction de polders et à la réalisation de remblais et d'infrastructures de transport.

Les activités humaines sur le littoral génèrent par ailleurs des déchets et des émissions de substances polluantes susceptibles de dégrader la qualité du milieu.

La pollution est également de nature sonore et lumineuse. Les bruits d'origine anthropique perturbent l'environnement sonore des eaux littorales. Ainsi, les dauphins particulièrement sensibles au bruit des moteurs peuvent voir leur capacité à localiser des proies perturbées.

Enfin, l'urbanisation diffuse, caractéristique des espaces littoraux, morcelle le paysage et compromet les continuités écologiques vitales pour certaines espèces. La « fixation » des espaces littoraux, résultat de leur artificialisation, limite leur capacité d'ajustement à l'élévation prévisible du niveau marin.

Cette capacité d'adaptation est également affaiblie par la raréfaction de certains habitats comme les marais maritimes ayant un rôle d'atténuation de la houle ou de tamponnement de l'érosion. Ainsi, les populations littorales se retrouvent plus exposées et plus vulnérables à l'érosion et aux submersions marines, notamment dans un contexte de changement climatique.

Conséquence de l'artificialisation passée, les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation sur le littoral sont aujourd'hui plus rares... et plus chers. Ainsi, les catégories sociales les plus aisées s'approprient le littoral tandis que les catégories moins favorisées se replient sur des secteurs plus abordables, souvent localisés dans l'arrière-pays.



Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral
Ministère de la Transition écologique - l'artificialisation des sols